

Voilà une décision du gouvernement princier qui ne va pas laisser indifférents les 3 750 fonctionnaires de Monaco et, très certainement aussi, les milliers et les milliers de fonctionnaires à la retraite. En 2017, un fonds de retraite et de prévoyance sera créé, doté dans un premier temps de 5 M€. Ce fonds est destiné à soulager le système de retraite de la fonction publique dont le déséquilibre ne va pas cesser de croître. « Aujourd'hui, explique Serge Telle, les cotisations génèrent 4,9 millions d'euros de recettes, pour 69,8 millions de dépenses. L'écart est déjà assez important. Dans dix ou quinze ans, il sera deux fois plus important. » En raison des incitations aux départs anticipés, de la pyramide des âges et de l'allongement de l'espérance de vie – « Elle est de 89 ans à Monaco, l'une des plus élevées du monde » –, « nous aurons 10 M€ de recettes et 140 M€ de dépenses dans dix ans si nous ne faisons rien, poursuit le ministre d'État. Ce n'est pas tenable. Il est nécessaire d'anticiper ». D'où l'idée de ce fonds de 5 M€ pour commencer, qui pourra être abondé lors du budget rectificatif 2017.

« Trouver le bon équilibre »

« Il n'est pas question de prendre de grandes décisions et de tout révolutionner, tient à rassurer le chef du gouvernement, conscient de l'explosivité du dossier qu'il ouvre. Juste de trouver le bon équilibre, réfléchir avec le Conseil national pour trouver de bonnes solutions. » Il y a quatre ans, la réforme du système des retraites du secteur privé s'est faite dans la douleur. Serge Telle, en bon diplomate, pose les jalons d'une réflexion qu'il espère constructive. La création d'un fonds de retraite, qui « sera géré comme un fonds de pension américain », est une piste. Dans le cadre de ce dossier, il sera compliqué de faire l'économie d'une réflexion sur le niveau et la durée de cotisation, ou sur l'âge légal du départ à la retraite, qui est aujourd'hui de 65 ans.